



CREPS ET ÉTABLISSEMENTS : CONSTRUIRE L'ALTERNATIVE

Là où la FSU est représentative en établissements, ses élu-e-s mènent des actions incessantes — souvent au prix de conflits lourds à gérer, d'engagements personnels à payer — pour la défense individuelle et collective des collègues, en particulier les plus fragiles statutairement (non titulaires, C et B). Des affirmations mensongères de campagne électorale ignorent que la plupart des élus syndicaux ne désertent pas les instances, mais qu'elles et ils luttent pour la pleine reconnaissance des CHSCT. Quand ces attaques viennent d'autres syndicats, pas seulement d'hostilités antisyndicales coutumières, l'amertume est d'autant plus grande.

Victimes de coupes budgétaires, voués aux régions et à leurs appels d'offres, les CREPS et leurs personnels précarisés souffrent d'un cadre de gestion éclaté. Ex «joyaux du ministère», ils en deviennent d'étranges satellites décrochés sur orbites régionales. La loi NOTRE d'août 2015 et le décret CREPS du 11 février 2016 ont entériné la transformation d'établissements publics nationaux en «établissements publics locaux de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, dont la gouvernance est partagée entre l'État et les régions». Avec quelle gouvernance réelle? Quelle ambition à la fois nationale et régionale? Quels moyens humains et financiers? Quel dialogue social?

Transfert des personnels techniques : un flou qui dure

Depuis janvier 2016 et la dissolution du comité technique ministériel, aucun dialogue social national n'existe sur les modalités de décentralisation des établissements, le transfert des personnels. Un décret en Conseil d'État de transfert définitif doit être promulgué, au mieux cet été. Il prévoira le transfert effectif au **1^{er} janvier 2017. Des arrêtés préfectoraux fixeront, par CREPS, la liste des emplois et fractions d'emplois transférés.** Une période de deux ans s'ouvrira alors aux agents titulaires pour opter entre l'intégration dans la fonction publique territoriale (FPT) ou le détachement sans limitation de durée. **Le sort des contractuels n'est pas tranché.**

La FSU porte des exigences pour :

- clarifier le statut d'accueil des personnels techniques, leurs missions, leurs évolutions de carrière, leurs régimes indemnitaires, la définition des temps et rythmes de travail;
- titulariser les contractuels dans la fonction publique d'État comme dans la territoriale. En finir avec le temps partiel subi, imposé le plus souvent aux femmes et aux jeunes;
- améliorer la formation continue (adaptée aux missions), la médecine préventive et l'action sociale;
- installer des commissions de suivi des transferts avec une représentation effective de tous les personnels et définir des mesures d'accompagnement.

Cette période d'attente déstabilise tout le monde, les précaires en premier lieu. Les privatisations rampantes, les non-remplacements, le manque chronique de personnel se vérifient. Les agents techniques sont particulièrement exposés bien que tout le monde soit touché, du technique au pédagogique en passant par l'administratif. La FSU exige la définition d'un cadrage national et que toutes ces questions soient débattues dès maintenant, dans tous les établissements.

Quel avenir pour la formation ?

Les changements majeurs survenus ces dernières années, tant du côté des fédérations sportives que des associations d'éducation populaire, s'inscrivent dans la doctrine libérale du «marché» du travail. Les concepts d'entreprise (employabilité, compétence) ne doivent pas supplanter les qualifications, l'emploi statutaire et les métiers. Les usagers ne doivent pas en faire les frais. Les certificats de branche de type «CQP» et les titres, générateurs d'emploi précaire, ne doivent pas supplanter les diplômés d'État qui visent l'emploi durable.

Tous les établissements (CREPS et Écoles nationales) sont désormais fortement dépendants des financements régionaux. Ils sont confrontés au jeu pipé d'appels d'offres qui leur échappent via des «lots» qui sont, de fait, des montages clientélistes, contraignant les établissements publics aux règles de la concurrence privée.

La FSU entend agir pour :

- affirmer le rôle des CREPS et Écoles dans le **service public de formation** comme référence qualité, pour la recherche et l'innovation, notamment dans l'ingénierie de formation;
- garantir les personnels et les moyens afin d'assurer nos missions de service public (haut niveau, formation, pôles ressources);
- permettre à l'**éducation populaire**, avec des moyens dédiés, de retrouver sa place dans tous les CREPS;
- conforter la vocation éducative des CREPS et Écoles nationales par une **mise en réseau** avec les services de la Jeunesse et des Sports à la fois départementale, régionale et nationale contrairement à l'atomisation voulue par la réforme de l'État.

Seule la reconnaissance de la mission éducative du sport et de l'éducation populaire, en rejoignant un **grand pôle éducatif interministériel**, redonnera du corps au ministère. Ce n'est pas une vue de l'esprit, contrairement à ce que dit un syndicat d'accompagnement qui a fait de la capitulation sa ligne de conduite.

Vous avez dit « expertise et performance sportive ? » Au service de qui ?

L'excellence et la performance sportive sont au cœur de l'intitulé des CREPS. Dépendent-elles d'une politique ministérielle ou davantage de choix fédéraux? À ce questionnement s'ajoute l'incidence cruciale des aides régionales aux sportifs, différentes selon les politiques locales. Les régions entrent en rivalité de prestige pour s'attacher un athlète de haut niveau, formé par une autre. Souvent, les fédérations font leur marché parmi les établissements en comparant les offres disponibles: équipements, entraîneurs, prestations...

Engagés dans la spécialisation, les CREPS s'exposent aux politiques inconstantes du mouvement sportif avec parfois pour conséquence des aménagements logistiques sans publics, des entraîneurs sans sportifs à entraîner...

- Restaurer l'autorité de l'État impose une réelle mise en réseau des établissements et l'affirmation du rôle stratège du Ministère notamment au sein du «Grand INSEP». L'État n'a pas à être le subordonné d'une collectivité ou d'une association mais doit être porteur d'une politique ambitieuse et pérenne concertée avec les Régions et les fédérations.
- Répartir les pôles France sur les établissements et garantir leur installation sur deux olympiades minimum.
- Les CREPS doivent accompagner les sportifs (souvent mineurs) dans la construction de leur double parcours, avec des professeurs de sport et un encadrement technique adapté, des entraîneurs en établissements garantis dans leur franchise éducative, reconnus dans un projet d'établissement doté de moyens pour y parvenir.

La FSU n'oppose pas les personnels entre eux.

Équipes techniques, administratives, d'accueil, de restauration, d'entretien, de formateurs: leur avenir est solidaire ou ne sera pas.

L'autonomie de gestion liée à l'austérité, engendre de la précarité partout

La règle imposée de l'autofinancement conduit à faire de l'hôtellerie, de la vente de prestations hors des missions, avec une perte de sens et d'identité dont les personnels sont les premiers à souffrir. Faire du chiffre, avec toujours moins de personnels et de moyens s'accompagne de concurrences CREPS à CREPS au détriment d'une politique nationale et d'un équilibre territorial.

Dans ce contexte il est illusoire de croire à une réelle réduction de l'emploi précaire dans les établissements. La FSU est intervenue pour prolonger le dispositif Sauvadet. Il l'est jusqu'en mars 2018. Mais les concours de titularisation sont inégalement programmés. La titularisation de nombreux contractuels (parfois dans des corps sans rapport évident avec les métiers exercés) ne peut faire oublier les précaires encore sur le bas-côté (complexité des critères d'éligibilité). Cette même loi Sauvadet produit déjà des effets pervers: la floraison de CDD à temps partiel contraint, de vacataires, d'auto-entrepreneurs qui échappent aux cotisations salariales, d'emplois aidés ou «Services Civiques»... L'obsession du «coût du travail» conduit à un management ouvertement libéral conçu pour réduire la masse salariale.

Dans une dynamique de réseau, avec les personnels des services (DD/DR), **la FSU revendique:**

- Une politique d'emploi statutaire et de moyens plutôt que ces dispositifs inscrits dans la logique de démantèlement du code du Travail et appliqués aux marges de la fonction publique;
- Un statut d'agent public d'État préservé car les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, de par leur grande proximité avec les élus locaux, n'offrent pas les mêmes garanties d'indépendance du service public;
- Un cadre national de gestion pour mettre à distance les dérives managériales issues du monde de l'entreprise (le RIFSEEP avec son chantage indemnitaire au «mérite» en est une illustration), pour construire avec **tous les personnels** (pas seulement l'encadrement et les formateurs) un projet d'établissement reposant sur le travail d'équipe.

Pour maintenir tous les sites actuels, créer un CREPS dans les régions où il n'y en a plus ou pas, préserver le patrimoine national des spéculations immobilières et financières : il faut une toute autre ambition que celle portée par le gouvernement et nombre de régions.

Avoir le service public comme exigence, l'éducation comme finalité pour redonner du sens à nos missions: c'est toute l'action de la FSU et de ses syndicats et la raison d'être de sa candidature au CTM!